

L'économie du sport

Déclaration du groupe UNAF

Le sport est un outil national de rayonnement international. Il participe au développement économique, il est vecteur de croissance. Sans être un levier fondamental, il est un levier d'importance que nous aurions tort de négliger pour la création de richesses mais aussi et surtout pour les avantages annexes qu'il procure. L'attitude à l'égard du sport doit évoluer de telle sorte que cet enjeu bien réel pour notre économie et notre influence soit porté et maîtrisé. Les acteurs publics opérant sur ce sujet doivent agir rassemblés pour entraîner les acteurs privés associatifs ou économiques et ainsi former une véritable « Équipe France ». L'avis formule 11 préconisations pour y parvenir.

Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt quelques-unes d'entre elles dans leur proximité avec les intérêts des familles, le développement du sport-santé comme celui du bénévolat.

La préconisation 4, qui appelle à un renforcement de l'échelon intercommunal comme échelon permettant de mutualiser les équipements, nous semble particulièrement pertinente pour encourager un usage polyvalent des équipements et faciliter ainsi leur accès à toutes et tous pour « faire du sport » plus régulièrement.

L'avis appelle au développement du sport-santé, qui reste aujourd'hui encore trop limité. Les pistes telles que l'évaluation des bénéfices pour la santé de la pratique du vélo et de la marche dans les déplacements domicile-travail, la mise en place d'APS dans les EHPAD pour reculer la perte de mobilité ou prévenir les chutes avec un bonus pour le financement de ces établissements, sont des pistes intéressantes à mettre en place. Il faut le rappeler, lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques. Une étude récente de l'INSEP met en évidence un gain de 7 ans en espérance de vie pour les sportifs.

Enfin, la préconisation 11 vise à autoriser le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour les clubs professionnels et à inciter les fédérations et les clubs qui le souhaitent à recourir à ce statut. Cette préconisation nous semble utile pour encourager l'engagement bénévole et ainsi mieux accompagner les enfants dans une pratique sportive. Le recours à ce statut peut permettre un regain de l'investissement bénévole là où les recrutés ont tendance à baisser. Il s'agit ainsi de faciliter la mise en œuvre d'un projet partenarial de développement territorial à partir d'un diagnostic local partagé associant bénévoles, salariés, usagers, collectivités territoriales ...

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis